

### *Financement des programmes établis*

Sachant ce qui s'est passé, sachant que les provinces ont manifestement abusé du système, pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas immédiatement décidé d'imposer le plafonnement des 6 et 5 p. 100, quitte à s'entendre avec les provinces et les institutions sur une nouvelle formule? Le gouvernement dit que c'est la faute des provinces, mais la majorité des députés se demandent s'il s'est vraiment inquiété outre mesure du manque d'imputabilité. S'il craignait vraiment que les provinces ne respectent pas leur engagement moral, pourquoi, il y a un an, le gouvernement fédéral n'a-t-il pas immédiatement constitué un groupe de travail fortement représentatif en vue d'examiner toute la question du financement? Ou pourquoi n'a-t-il pas simplement réuni les provinces et les représentants des universités et collègues en vue de s'attaquer au problème? Je n'arrive pas à comprendre pourquoi il n'a rien fait quand il en avait le temps et lorsqu'il s'est aperçu de ce qui se passait dans la plupart des provinces. Les initiatives que prenaient certaines d'entre elles auraient dû l'inciter à agir immédiatement.

On commence en réalité à se demander si le gouvernement fédéral cherche vraiment à préserver le principe de l'accessibilité. En vertu de ce principe, tout étudiant qui remplit les critères établis par l'université ou le collège peut être admis dans l'établissement en question. Il se peut qu'il ne puisse pas être admis dans l'établissement qu'il souhaite ni suivre les cours qu'il préfère, mais néanmoins, il sera admis. Les établissements scolaires et la plupart des gouvernements provinciaux ont en général bien respecté ce principe. Il y a deux ans, le gouvernement fédéral n'a pas pu affirmer qu'il voulait fonder notre enseignement supérieur sur ce principe. Ce dernier est pourtant le gage d'un système relativement équitable. Les jeunes qui, souvent malgré eux, n'ont pas pu terminer leurs études secondaires se trouvent tout de même rejetés du système. Ceux pour qui le collège ou l'université étaient hors de portée parce qu'ils étaient défavorisés du point de vue économique, social et culturel demeurent exclus du système. Ce principe n'est pas parfait et ne peut pas fonctionner parfaitement. Il est équitable pour ceux qui ont obtenu leur diplôme d'école secondaire.

Voyez comment il se désagrège. L'université de la Colombie-Britannique est obligée de relever ses frais de scolarité de 33 p. 100 cette année. L'augmentation sera de 25 p. 100 à l'Université Simon Fraser. La hausse des frais de scolarité compromettra sérieusement le principe de l'accessibilité. A preuve, notamment, l'obligation qui est faite aux étudiants de la Colombie-Britannique d'emprunter \$2,300 en vertu du programme de prêts aux étudiants avant de pouvoir demander une bourse. On porte atteinte au principe de l'accessibilité lorsqu'on empêche des étudiants qualifiés de poursuivre des études collégiales ou universitaires. Ce sont les étudiants bien nantis et fort bien appliqués ainsi que ceux qui viennent de milieux culturels et sociaux très favorisés qui réussiront dans nos collèges et universités. Telle est l'ampleur de la crise que nous traversons pour ce qui est de l'application du principe de l'accessibilité.

Qui plus est, les institutions elles-mêmes en souffrent. Les gens oublient facilement que si nous souhaitons que nos universités et collèges demeurent des établissements de premier ordre, nous devons les doter de bibliothèques, de laboratoires et de facultés de sciences informatiques et d'humanités qui soient également de premier ordre. Mais il n'en est plus du tout ainsi.

Le matériel scientifique que l'on trouve dans ces établissements est déjà désuet dans bien des cas. Si les universités et collèges n'ont pas les moyens de les remplacer, c'est parce qu'elles manquent de crédits par suite de la réduction des subventions gouvernementales, laquelle se poursuit encore. Si nous examinons de pair la situation à la fois des étudiants et des établissements d'enseignement, c'est que l'un ne va pas sans l'autre dans ce système. Et par institutions, on entend le personnel enseignant et le personnel de soutien.

J'ai déjà déploré la réduction du nombre des professeurs qu'on engage. Environ un professeur titulaire de doctorat sur dix est embauché. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi on continue malgré tout à embaucher des professeurs étrangers, mais je vais traiter de cela une autre fois. Ces titulaires de doctorat et autres diplômés ne pourront faire bénéficier personne de leur compétence. Dans dix ans, lorsque nous aurons besoin de professeurs hautement qualifiés, nous n'en trouverons pas. Nous n'aurons pas prévu de postes de chercheurs associés dans nos universités et collèges qui permettent à ces jeunes de poursuivre au moins leurs recherches.

Mercredi dernier, j'ai posé une question bien précise au secrétaire d'État au sujet du financement insuffisant de nos universités et collèges et je lui ai demandé de créer un fonds d'urgence et autres choses du genre. Je lui ai rappelé notamment le principe de l'accessibilité auquel le gouvernement a déjà souscrit. Comme on peut le lire à la page 721 du *hansard*, il a dit:

... c'est notre objectif de nous assurer que l'accessibilité soit maintenue dans la plus large mesure possible.

C'est comme dire qu'on est un petit peu enceinte. On maintient le principe de l'accessibilité ou on ne le maintient pas. Dire qu'on le maintiendra dans la plus large mesure possible, c'est dire qu'on ne le maintiendra pas. C'est là renier totalement ce à quoi le gouvernement s'est engagé il y a deux ans par rapport au principe de l'accessibilité. Il ne s'agissait peut-être pas d'un engagement bien réfléchi. Tout à coup, le secrétaire d'État s'est peut-être rendu compte qu'il ne pouvait affirmer que le gouvernement maintiendra le principe de l'accessibilité, car le ministre des Finances pourrait lui dire que c'est impossible parce que les provinces ne recevront pas assez d'argent pour permettre aux universités et collèges de le maintenir. Peut-être s'est-il rappelé qu'il serait bien avisé de ne pas contrarier le ministre des Finances, ni même le ministre d'État (Finances) qui peut aussi avoir son mot à dire. C'est probablement ce qui explique que le secrétaire d'État a mis de l'eau dans son vin en disant que le principe sera maintenu dans la plus large mesure possible.

● (1440)

C'est là une trahison flagrante de l'engagement pris par le gouvernement et qu'à mon avis, la majorité des députés accepteraient volontiers. Nous aimerions que le plus de jeunes possible fréquentent les institutions d'enseignement, certainement en plus grand nombre que ce n'est le cas actuellement. Je suis renversée de constater que si peu de jeunes vont à l'université dans ma province et ailleurs au Canada.

Je me demande qui effectuera les travaux de R et D dans l'avenir si on continue ainsi à refuser des fonds, à augmenter les frais de scolarité, à limiter le nombre des admissions et à accorder des prêts et des bourses insuffisants? Seule une petite